



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



La section CFDT de l'EFS, a pu s'entretenir avec Jean-Louis Malys au sujet de la réforme des retraites.

Il a été le responsable du dossier des retraites de 2006 à 2016 à la CFDT et membre du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur la même période.

Aujourd'hui en retraite, il est l'auteur d'un livre de réflexions sur le syndicalisme « Agir pour un idéal imparfait » (Editions de L'Aube).

CFDT EFS « Le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit une dégradation de la situation financière du système de retraites à partir de 2023. Qu'en est-il vraiment ? Faut-il s'inquiéter ? »

JLM : Les régimes ont été excédentaires ces dernières années, et il est vrai que la situation va se dégrader quelque peu. Mais rien de catastrophique ni de mortel. Il faut se souvenir qu'en 2010, les projections du COR craignaient un déficit de 70 à 80 milliards pour 2030. Aujourd'hui on parle de 10 ou 12 milliards à l'horizon 2030 soit environ 3 % du total des dépenses. C'est assez peu. En vérité, les réformes passées ont été efficaces, quoi qu'on pense d'elles, et elles sont encore à l'œuvre.

CFDT EFS : « Quels sont les principaux impacts de cette réforme ? »

JLM : Cette réforme a une particularité historique qui, je crois, en plus de la méthode autoritaire, explique son rejet massif. Pour la toute première fois, elle se résume à une mesure paramétrique qui ne concerne que les travailleurs, et particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui ont des carrières morcelées. On le voit : Aucune contribution des entreprises ou des contribuables aisés, voire des retraités. Je pense que c'est une réforme fainéante, purement budgétaire, en fait éloignée du sujet des retraites et qui est surtout un message politique : Ce sont les travailleurs et eux seuls qui paieront le « quoi qu'il en coûte » lié au Covid. Les autres peuvent être rassurés et peuvent applaudir à une loi qui ne leur coûtera ni un centime, ni une minute.

CFDT EFS : « Certains pourraient nous accuser de renier notre statut de syndicat réformiste. Quelle a été et quelle est la position de la CFDT et pourquoi ? »

JLM : La CFDT a forgé sa doctrine sur les retraites à travers ses travaux et débats internes et à partir de son expérience à l'occasion des réformes précédentes. Les seules réformes acceptables et qu'elle a soutenues ont été celles qui ont combiné mesures d'économies partagées et correction, même partielle, des inégalités qui minent encore nos régimes. Ce fut le cas en 2003 avec une durée de cotisation égale pour tous, la reconnaissance des carrières longues (plus d'un million de salariés et agents en ont bénéficiées depuis) et la mise en exergue de la pénibilité du travail qui était jusque-là totalement occultée. En 2014 ce fut la reconnaissance d'un dispositif sur la pénibilité (détricoté par le président Macron dès 2017) et des avancées pour faciliter l'acquisition de trimestres pour les plus précaires,

féminines et les carrières incomplètes avec, il est vrai un effort : l'allongement de la durée de cotisation qui a toujours été privilégié plutôt que le décalage de l'âge, levier intrinsèquement injuste. Être réformiste c'est être cohérent et refuser fermement ce qui accroît les inégalités. Le positionnement offensif et unitaire de la CFDT en 2023 avec Laurent Berger est exactement le même de celui qu'a tenu le syndicat avec François Chérèque en 2010 contre la réforme Sarkozy-Woerth et les 62 ans

CFDT EFS : « Quelles ont été et quelles sont les propositions alternatives de la CFDT ? »

JLM : A court terme, la CFDT propose d'agir sur le travail et sur le maintien des seniors en emploi après 55 ans qui est catastrophique et qui coûte très cher aux régimes de retraite comme aux autres comptes sociaux (chômage, maladie, invalidité). Un progrès de 10 % suffirait largement et durablement à rétablir les comptes. Il faut aussi solliciter les employeurs par une hausse même minime des cotisations ainsi que par la fiscalité des plus fortunés qui doivent contribuer davantage au bien commun. A plus long terme, la CFDT propose un régime universel par répartition qui soit mieux adapté aux carrières actuelles. Nos régimes ont été construits sur la base de parcours linéaires, stables et essentiellement masculins qui dominaient au siècle dernier et qui sont devenus minoritaires ; Il faudrait mieux fléchir les mécanismes de solidarité vers celles et ceux qui ont le plus besoin, offrir davantage de souplesses pour tenir compte des parcours et aspirations de plus en plus diverses des travailleurs. Bref, une réforme systémique pour redonner visibilité et confiance.